

Mandats sur travail collectif, collectifs de travail

Congrès Paris - 2021

Thème 1

Un système éducatif pour lutter contre les inégalités et démocratiser

5.5 Le travail en équipe, librement choisi et organisé, est important pour la prise en charge des élèves et particulièrement pour les élèves à la scolarité fragile. Cette prise en charge nécessite du temps, des programmes adaptés et des effectifs moins chargés. Le SNES-FSU rappelle sa revendication d'intégration du temps de travail en équipe, inclus dans le service de toutes les catégories de personnels. Il rappelle que ce temps libéré appartient aux personnels qui en bénéficient.

Les mandats du congrès de Grenoble qui demandent l'abandon de la multiplication des hiérarchies intermédiaires, destructrices des solidarités de métiers, et l'abolition des « missions » particulières qui permettent de les instaurer sont toujours d'actualité.

Thème 2

Syndicalisation

(...) Depuis plusieurs années, la syndicalisation des actifs et retraités s'avère plus difficile. Le constat n'est pas nouveau et touche l'ensemble des OS. Les facteurs sont divers et nombreux : évolution de l'individualisme dans la société, développement d'un management qui met à mal les collectifs de travail, peu de victoire syndicales en dépit des luttes importantes, mise en difficulté des corps intermédiaires par un pouvoir autoritaire, imposition de réformes largement contestées, montée de l'extrême-droite, répression syndicale. (...)

Congrès de Rennes - 2018

Thème 2

Établissements et personnels : Défendre et revaloriser nos métiers (...)

Travail collectif

Les logiques de l'autonomie des établissements se traduisent par la mise en concurrence des personnels et des disciplines, néfaste à l'organisation du travail collectif. S'ajoutent les injonctions aux « bonnes pratiques » et/ou à « l'innovation », sans prendre en compte l'avis ou les pratiques des personnels qui n'attendent pas ces injonctions pour faire au mieux..

Le SNES-FSU réaffirme qu'il revient aux personnels de penser une organisation collective du travail qui respecte la liberté pédagogique, l'autonomie et le développement professionnels. Une condition essentielle est qu'ils disposent du temps nécessaire pour travailler en équipes. Le SNES-FSU rappelle ses mandats d'un temps de concertation inclus dans le service ; les personnels devant être maître des

modalités d'organisation de ce temps de concertation.

La réflexion collective sur le métier permet, quand elle est menée hors pression managériale, de promouvoir un travail de qualité et d'affirmer notre autonomie professionnelle (cf. congrès de Reims et Grenoble).

Pour les enseignements post-bac, les missions de coordination doivent être reconnues sous forme indemnitaire ou d'allègement horaire.

Congrès Grenoble - 2016

THEME 1

Intro

0.1. ...

Ces contenus doivent être pensés dans une perspective de démocratisation, pour ceux qui n'ont que l'école pour comprendre l'école et être construits en cohérence pour davantage faire sens, permettre aux équipes de travailler ensemble et de concevoir des projets communs.

2.3... La liaison école-collège peut au contraire donner lieu à un travail d'échanges et des temps de réflexion pédagogique, inclus dans les services, qui associent l'intégralité des équipes pluri-professionnelles hors de la tutelle hiérarchique ou assimilée.

3.1.

- les moyens nécessaires à la concertation (dans le temps de service) et au travail en équipe, notamment pluriprofessionnelle pour travailler collectivement ;

6.4. L'objectif de démocratisation suppose une même ambition pour tous les élèves. Pour le SNES-FSU il est nécessaire de diversifier les situations d'apprentissage, les pratiques pédagogiques, en fonction du contexte de chaque classe ou groupe en valorisant les réussites, en s'appuyant sur le collectif, et notamment sur la coopération entre élèves afin que chacun puisse s'insérer dans un parcours de réussite visant à la réalisation d'objectifs communs et ambitieux...

10.7 ... Sur le plan collectif, la gestion de la vie de classe doit être un axe éducatif au collège comme en lycée ; des heures consacrées à la régulation, à la prévention et à la concertation doivent être prévues et incluses dans les services.

12b2 ... Il est au contraire nécessaire de favoriser la mise en place de temps institutionnels de travail permettant aux personnels d'échanger sur leurs pratiques entre pairs, loin de tout surplomb hiérarchique. Le conseil pédagogique, dont nous revendiquons la suppression, ne peut pas jouer ce rôle.

THEME 2

2.7. Le SNES-FSU organisera des stages à destination des T1 et T2 permettant d'aborder avec eux les questions relatives à la carrière, aux instances paritaires, aux statuts, aux droits et obligations, aux contenus disciplinaires, aux échanges de pratiques dans le cadre de collectifs de travail, à nos revendications et notre histoire syndicale...

3.2 ... Loin des injonctions récurrentes à l'innovation (notamment par l'utilisation des TICE), les personnels doivent pouvoir s'appuyer sur les ressources du collectif pour disputer aux décideurs l'organisation du travail.

... Les collectifs de travail sur le travail initiés par le SNES-FSU dans le cadre du partenariat engagé avec le CNAM permettent de mettre en évidence les alternatives possibles aux formes d'organisations managériales sous-tendues par les initiatives institutionnelles (voir mandats de Reims). Le travail en équipe ne saurait être l'occasion d'un contrôle ni d'une évaluation hiérarchiques, mais bien un espace d'échanges et de débats entre pairs reprenant la main sur le métier et exerçant pleinement leur liberté pédagogique. Ce travail en équipe permet de limiter le contrôle de la hiérarchie. Le travail en équipe doit être conçu sur la base du volontariat et ne pas s'imposer aux autres personnels.

Le SNES réaffirme son mandat de Reims pour l'intégration dans le temps de service d'un temps de concertation et de travail en équipe.

3.3.2 ... Le temps libéré par la pondération appartient aux professeurs qui doivent rester maîtres des modalités d'organisation de leur travail en équipe.

CIO

Il combat l'implantation de CIO dans des locaux non aménagés, exigus, voire non conformes à l'accueil du public. Ces conditions d'exercice rendent impossible le travail collectif pourtant indispensable au renforcement de la professionnalité des équipes.

Congrès Marseille - 2014

THEME 1

Intro

0.1. ...Les contenus disciplinaires doivent être pensés pour ceux qui n'ont que l'école pour comprendre l'école et être construits en cohérence pour davantage faire sens, permettre aux équipes de travailler ensemble et de concevoir des projets communs.

1.3 Nous proposons de varier les situations d'enseignement et d'apprentissage dans toutes les disciplines, par la possibilité de mener à bien des travaux collaboratifs, à l'opposé de la logique d'individualisation qui a montré son inefficacité. Les travaux en groupes ont leur pertinence. Il s'agit de favoriser l'autonomie mais aussi la responsabilisation et le débat démocratique notamment à travers les travaux

collectifs. Cette modalité doit relever de la liberté pédagogique des enseignants....

Nous revendiquons des dédoublements dans chaque discipline, cadrés nationalement et financés en heures-postes, pour pouvoir travailler en groupes. Pour ce faire, il est indispensable que cela soit accompagné de formations pour les équipes éducatives : faire travailler en groupes ne s'improvise pas.

... les établissements doivent être dotés de moyens suffisants pour permettre aux équipes pédagogiques et éducatives de créer les dispositifs nécessaires pour faire accéder à la culture tous les élèves. Ces dispositifs peuvent être : des travaux collectifs, des sorties pédagogiques, de l'aide aux devoirs...

2.3 Dans le cadre du collège pour tous, la diversification tient principalement à la diversité des pratiques pédagogiques, qui est une des conditions de la réussite des élèves, notamment la poursuite des études au lycée. Ces pratiques demandent de la formation, du temps pour la concertation et le travail en commun, des moyens pour permettre éventuellement un co-enseignement,

5.9. ... Il est au contraire nécessaire de mettre en place les conditions pour permettre à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages, en valorisant les réussites et en s'appuyant sur le collectif, notamment sur la coopération entre élèves....

6.1.... Les personnels qui ont choisi de s'y impliquer sont souvent satisfaits de l'espace de liberté qui s'offre à eux, du changement de rapport au métier, aux élèves, et du travail en équipe que certaines d'entre elles permettent.

6.3 Il y a nécessité de développer des objets d'expérimentation : co-interventions, travail en groupe dans toutes les disciplines, travail sur des objets d'études communs dans différentes disciplines, etc...

8.1. ... Pour répondre aux difficultés des élèves qu'il accueille et prévenir leur apparition, le collège doit bénéficier enfin de mesures favorisant la prise en charge de tous les élèves dans la classe, conçue comme un véritable collectif d'apprentissage à même de tirer pleinement profit de l'hétérogénéité des élèves....

... Il convient également de donner la possibilité de travail en groupes, de co-interventions (prévues dans les services) afin d'intégrer l'aide aux élèves dans le temps de la classe....

9.4 Le travail en équipe doit être encouragé et facilité. Il convient pour cela de dégager, sur le temps de travail, des plages horaires de concertation. Le collectif et la coopération possèdent une force considérable et inexploitée. Il s'agit tant du collectif élève pour apprendre, que du collectif enseignant pour permettre de concevoir des enseignements, d'enrichir ses pratiques grâce à ses pairs. Travailler avec des collègues aide à mieux à anticiper les difficultés des élèves et à prévenir les malentendus socio-cognitifs.

10.2. ...Sur le plan collectif, la gestion de la vie de classe doit être un axe éducatif au collège comme en lycée ; des heures consacrées à la régulation, à la prévention et à la concertation doivent être prévues et incluses dans le service des personnels concernés. ...

12.7 Les personnels doivent bénéficier de décharges de services ou de conditions de travail attractives permettant de stabiliser les équipes et de prendre en charge le travail collectif.

... Pour le SNES-FSU, les personnels doivent être les maîtres d'œuvre de la définition et de la mise en place du travail en équipe....

THEME 2

2.3.2. Le travail réel n'étant jamais le travail prescrit, les collègues doivent pouvoir s'appuyer sur les ressources du collectif pour reprendre la main sur le métier et exercer pleinement leur liberté pédagogique. Le travail en équipe ne doit aucunement être l'occasion d'un contrôle hiérarchique, mais bien un espace d'échanges et de débats entre pairs, pour élargir la palette des façons de faire et non dégager une « bonne pratique » qui s'imposerait à tous. Ce temps d'échanges peut faire l'objet de demi-journées banalisées. Les collectifs de réflexion sur le travail initiés par le SNES-FSU dans le cadre du partenariat engagé avec le CNAM permettent de mettre en évidence les alternatives possibles à des formes d'organisations managériales qui peuvent être sous-tendues par certaines initiatives de l'institution (voir mandats de Reims).

2.6.1. ...En l'état actuel, il ne peut être question de prendre en compte le travail collectif dans l'évaluation individuelle...

THEME 3

2.2.1. ... Pour tous, il faut remettre du collectif dans le travail et permettre aux salariés et à leurs organisations syndicales de reprendre la main sur leurs métiers et missions au plus près du terrain dans un cadre global de sécurisation de l'emploi et des conditions de travail...

Congrès Reims - 2012

THEME 1

1.2.2. ...Les programmes et les contenus doivent permettre de former les jeunes à argumenter, à être des citoyens critiques notamment par rapport à la culture numérique, aux médias, à l'image ; à utiliser les TICE, à se documenter, à travailler collectivement.

...Les disciplines n'étant pas une simple transposition des savoirs universitaires, la

création de lieux de débats sur les contenus à enseigner et les pratiques pédagogiques est indispensable et urgente, ainsi qu'une démarche démocratique d'élaboration, de suivi et de consultation sur les programmes qui soit effective et menée hors de toute pression hiérarchique et idéologique. Dans ce cadre, des commissions d'élaboration doivent associer universitaires, chercheurs, inspecteurs, représentants des personnels, enseignants... C'est le sens de l'appel pour une autre méthode de construction des programmes que le SNES a lancé avec la FSU et ses syndicats, d'autres organisations syndicales, des associations et collectifs de spécialistes et des associations pédagogiques.(2)

L'expertise des enseignants, qui s'appuie sur leurs pratiques, doit être reconnue ; leur consultation et l'avis des représentants des personnels respectés, notamment au CSE. Ces commissions doivent travailler en continu pour ajuster les programmes en fonction de l'évolution de la recherche, de la société et des pratiques pédagogiques. La participation des enseignants à cette démarche démocratique doit faire partie intégrante de leur métier et être intégrée à la formation continue qu'il est urgent de réhabiliter et de rénover. L'histoire et l'épistémologie de la discipline devraient également être des objectifs de la formation continue afin que les contenus des programmes soient repensés dans le cadre d'un collectif de la profession...

...La formation initiale et continue des enseignants et le travail en équipe doivent leur permettre de mieux identifier les difficultés des élèves afin d'en comprendre la genèse et d'éviter, notamment, les malentendus sociocognitifs...

2.2.3.1. ... Tout travail interdisciplinaire suppose par ailleurs un travail en équipe qui doit être intégré dans les services. ...

2.2.4. ... Le SNES réaffirme que le comportement ne doit pas faire l'objet d'une évaluation chiffrée mais d'un travail de toute l'équipe éducative dans laquelle la place du CPE doit être réaffirmée...

2.2.5.

Faire acquérir des savoirs et savoir-faire exigeants à des élèves qui n'ont pas tous le même rapport au savoir nécessite à la fois des conditions d'études et d'enseignement qui permettent de diversifier les pratiques et les démarches, du temps pour lever les implicites scolaires et accompagner les élèves les plus en difficulté, une formation initiale de qualité des personnels et une formation continue - irriguées par les travaux de recherche, notamment sur la construction des malentendus socio-cognitifs et qui répondent aux enjeux - et un travail en équipe favorisé par du temps de concertation intégré dans le service pour notamment échanger sur les pratiques...

...

- donner aux personnels du temps pour travailler en équipe et se concerter, suivre les élèves, dialoguer avec leurs familles ;...

3. ... Face à l'incertitude, ils ont besoin de sortir de leur isolement, et le collectif de travail doit être une ressource pour faire vivre sa liberté pédagogique, et non l'entraver. ...

... Les enseignants et CPE doivent pouvoir bénéficier d'une reconnaissance d'un temps de travail collectif inclus dans le temps de service, au-delà même des tâches de concertation nécessaires. Concepteurs de leur métier, ils doivent pouvoir se réunir entre pairs pour parler de leur travail, confronter leurs pratiques et débattre ensemble des dilemmes de métier qui sont au cœur de leur activité.

...Les conditions doivent être réunies pour que ce type de collectif puisse exister, sans jugement de valeur ni présence de la hiérarchie....

... Le SNES s'attachera à promouvoir, auprès de la profession, cette idée de collectif de travail dans les établissements, en l'opposant au conseil pédagogique et au pilotage pédagogique par le chef d'établissement, il réaffirme que le chef d'établissement ne peut être prescriptif quant aux contenus et pratiques pédagogiques....

...Or la qualité du travail éducatif envers les élèves s'appuie au contraire sur l'articulation du travail des équipes pluriprofessionnelles....

THEME 2

1.1... Les logiques de mise en concurrence altèrent les collectifs de travail et fragilisent les personnels...

2.2.4. ...Le conseil pédagogique, parce que les enseignants y sont nommés par le chef d'établissement, parce qu'il est piloté par le chef d'établissement et parce que ses attributions vont au-delà de l'organisation du travail en équipe, ne peut remplir ce rôle. ..

2.2.5. ...Il est donc nécessaire de donner réellement du temps aux équipes pédagogiques/éducatives pour cette concertation et inventer les conditions d'une mise en commun du travail de ces équipes, et introduire une véritable démocratie dans l'exercice de la liberté collective des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation...

3.2.1 Depuis 2006, le SNES expérimente avec le CNAM la mise en place d'un dispositif dans lequel des enseignants, des Co-Psy et des CPE interviennent dans des collectifs disciplinaires et pluridisciplinaires. Des expériences sont en cours dans diverses académies et visent à mener dans le cadre syndical une réflexion sur le travail pour reprendre la main sur le métier. Retrouver une légitimité face aux injonctions et aux pressions hiérarchiques est aujourd'hui une des nécessités reconnue pour les personnels de ce travail collectif. Cela fait partie des différentes pistes de réflexion sur le travail dont le SNES doit s'emparer plus largement....

3.2.2... Le collectif de travail doit pouvoir être une réponse du milieu professionnel, à l'échelle locale, au mal-être au travail. Il doit permettre de rendre plus légitime et efficace l'expertise professionnelle des personnels face aux « innovations » précipitées et imposées. Ce collectif doit permettre de débattre du réel du travail et de sa mise en œuvre, et d'aller au-delà de l'organisation pratique des enseignements ou des devoirs communs tout en permettant à chacun d'exercer sa liberté

pédagogique.

Ce temps de travail en équipe doit être reconnu, ce qui implique qu'il soit intégré sous la forme d'un forfait (cf 3.1.2) et donc inclus dans le service des personnels (cf. mandats de Perpignan). D'autre part, une organisation concertée des emplois du temps doit permettre ce travail collectif, dont la maîtrise doit revenir à nos collègues ; pour cela, une aide, un soutien ou une formation doit pouvoir leur être apportés à leur demande.

...Le travail en équipe doit se concevoir aussi avec les équipes médico-psycho-sociales : la prise en charge d'élèves aux difficultés de plus en plus profondes et variées alourdit les conditions de travail dans et hors la classe...

3.4. ... La prévention des risques (notamment des troubles musculo-squelettiques [TMS] ou des risques psycho-sociaux [RPS] dont le harcèlement), des expositions environnementales (amiante, radon...), des troubles liés à l'augmentation du temps d'utilisation des nouvelles technologies est un enjeu majeur pour le SNES et la FSU, qui suppose un gros travail de prise en charge par les militants, en lien avec la constitution de collectifs de travail dans les établissements, afin de ne pas en rester à un catalogue de « bonnes pratiques » évacuant les effets de l'alourdissement de la charge de travail, ceux de la perte de sens du travail et les méfaits de certaines réformes (notamment la conception managériale de la gestion des personnels) sur la santé. ...

4.2.3 Notre mandat d'entrée progressive dans le métier et de compléments de formation en T1 et T2 reste complètement pertinent. Elle doit se poursuivre progressivement avec une réelle « assistance sur poste ». Cela se traduit par un allègement d'un demi-service en T1 et de trois heures en T2, ce qui permettra de faire face à la nouvelle charge de travail, de recevoir des compléments de formation et de favoriser le travail collectif. ...

5.1.7... Nos collègues soulignent de plus en plus le rôle du travail collectif dans l'activité enseignante, angle mort de l'évaluation individuelle. Ils restent attachés à l'idée d'égalité et à la clarté des missions....

Congrès Perpignan - 2009

THEME 1

2.1.2.1.... Le travail en équipe doit par ailleurs être favorisé par du temps de concertation intégré dans le service...

2.1.3.2. ...Le comportement ne doit pas faire l'objet d'une évaluation chiffrée mais d'un travail de toute l'équipe éducative dans laquelle la place du CPE doit être réaffirmée...

2.1.5. Des établissements ont pu obtenir que les moyens apportés par les enseignants référents et les assistants pédagogiques permettent un travail d'équipe disciplinaire au service des élèves avec de la concertation et des dédoublements.

2.4.... Améliorer les performances de l'école, assurer la réussite de tous nécessite à la fois de prendre en compte la diversité de nos métiers, permettre un véritable travail d'équipe et de s'appuyer sur la liberté pédagogique reconnue par la loi et dans les propos ministériels mais trop souvent niée dans les faits...

THEME 2

1.2.1.... Le SNES doit favoriser cette parole des collectifs de travail, il se prononce donc pour toute mesure favorisant l'émergence de la parole des enseignants sur leur travail au sein des établissements, de la reconnaissance de la souffrance et des troubles psychiques. ...

3.5. ...Travailler sur son métier dans un collectif de professionnels est une alternative fondamentalement différente de ce qui s'est répandu sous le terme très global « d'analyse de pratiques » : il s'agit de créer un espace dans lequel les enseignants et CPE, stagiaires ou non, puissent échanger sur leur pratiques et leur vécu sans pression évaluative ni jugement...

THEME 3

1.2.... Les collectifs de travail ont été affaiblis par les modes de management et les politiques d'individualisation du contrat de travail, des carrières et des salaires, culpabilisant les salariés et les mettant en concurrence...

Congrès Clermont - 2007

THEME 1

II. AU COLLÈGE ET AU LYCÉE, DÉVELOPPER LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE POUR TOUS

Les analyses du SNES sur les avancées et les limites du système éducatif, restent pertinentes, tout comme nos revendications en terme d'allègement des effectifs, de temps de travail en groupes, de diversification des approches et des pratiques pédagogiques, de travail avec tous les membres de l'équipe.

II.1.3. Une hiérarchie renforcée

Ces mesures nient tout le travail en équipe que réclament les enseignants

III.2.4. Pour rendre les postes plus attractifs et favoriser la stabilité, les

enseignants doivent d'abord bénéficier de décharges de service afin de pouvoir travailler en équipe (concertation, coordination) et en complémentarité avec les autres personnels (CPE, CO-Psy, AS, etc.) qui doivent être présents en nombre suffisant pour assurer un meilleur suivi des élèves et un dialogue plus étroit avec leurs parents. Les conseillers d'orientation psychologues ont, par exemple, un rôle important à jouer pour la compréhension des situations et des processus en jeu et la mise en place d'actions favorisant la réussite des élèves et l'élévation de leurs niveaux d'aspiration.

THEME 2

1.1.1. Le travail en équipe et en complémentarité, une des clés de la réussite de tous les jeunes Nos congrès ont affirmé la nécessité de constitution de véritables équipes pluriprofessionnelles pour prendre en charge les élèves dans leur diversité. Nous avons à préciser les complémentarités à créer entre les personnels dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité et clarifier ce qui relève des domaines spécifiques des uns et des autres.

1.1.4....Le travail en équipe est un moteur de l'innovation dès lors qu'il facilite dans un cadre théorique repéré, l'investigation sur des moyens spécifiques de nouveaux dispositifs encadrés, évalués et non le rejet sur les équipes d'une politique de renoncement

1.2.

... Mais au-delà de ce «noyau dur », les évolutions des contenus, du rapport des élèves à l'école et au savoir ont compliqué l'activité : les enseignants ressentent le besoin de mieux répondre aux difficultés des élèves, de sortir de l'isolement, de développer le travail collectif

... Comment faire évoluer les services des enseignants, décliner les missions sous leurs diverses formes ? Quelle traduction et quelle reconnaissance du travail en équipe ?

...Parallèlement, l'aide aux devoirs pourrait être assurée par des enseignants volontaires ou par des étudiants surveillants recrutés en nombre suffisant (cf 2.2.5).

Pour être pleinement efficaces, les dispositifs d'aide doivent donner lieu à un échange collectif ; c'est pourquoi nous réitérons notre demande d'une diminution du temps de présence devant élèves et un abattement horaire forfaitaire pour le travail collectif, géré par les équipes.

Congrès Le Mans - 2005

THEME 1

1.4.1.4.

Les SEGPA permettent à des élèves en très grande difficulté de progresser, grâce à une autre organisation des apprentissages et un travail d'équipe.

THEME 2

2.2.2.3.3.

Le conseil pédagogique hypothèse la possibilité de réel travail collectif, indispensable au développement du métier, puisqu'il induit des hiérarchies entre collègues et cherche à « normer » les pratiques.